

Mesures	Bénéficiaires	Contrat de travail	Aide publique	Contacts	Page
Crédit d'impôt pour les jeunes	Jeunes embauchés avant le 31/12/07 dans les métiers de maraîchers, jardiniers ou viticulteurs	CDI ou CDD chez un ou plusieurs employeurs, avec une durée totale de travail d'au moins 6 mois consécutifs, et sur cette période, un revenu compris entre 2 970 € et 12 060 €	Crédit d'impôt de 1 000 € pour des revenus sur 6 mois entre 2 970 et 10 060 €. Au-delà, il diminue en fonction des revenus et du foyer fiscal. Possibilité de versement par anticipation	Centre des impôts ou au 0820 32 42 52	<a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>
Embauche jusqu'au 50ème salarié	Salariés en zone de revitalisation rurale	CDI ou CDD de 12 mois mini pour accroissement temporaire d'activité	Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale durant 12 mois maxi	MSA ITEPSA	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.1.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.1.pdf</a>
Exonération pour l'embauche dans le secteur agricole	Salarié occasionnel agricole	CDD de 154 jours consécutifs ou non /an ou contrat intermittent (ou CDI pour un groupement d'employeurs)	Réduction de cotisations patronales de sécurité sociale de 90 à 58 % durant 100 jours maximum (par an si CDI)	MSA	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.6.PDF">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.6.PDF</a>
Exonération pour l'embauche dans le secteur agricole	Demandeur d'emploi inscrit depuis plus de 4 mois (1 mois pour une personne licenciée)	CDD ou CDI	Réduction de cotisations patronales de sécurité sociale de 90 à 58 % durant 100 jours maximum.	MSA	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.6.PDF">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.6.PDF</a>
Aide dégressive à l'employeur	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ARE versée par l'Assédic, dans le cadre du PARE, ayant 12 mois d'inscription ANPE (3 mois pour un senior)	CDI ou CDD de 12 à 18 mois (hors emploi saisonnier et remplacement)	Aide à l'employeur de 40 à 20 % du salaire d'embauche durant 3 ans maximum dans la limite des droits Assédic du bénéficiaire et de l'ARE	Assédic ANPE	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/F%202.6.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/F%202.6.pdf</a>
Action de formation préalable à l'embauche (AFPE)	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ARE versée par l'Assédic, dans le cadre du PARE	CDI ou CDD d'au moins 6 mois	Prise en charge totale ou partielle des frais de formation par l'Assédic	ANPE	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/F%201.9.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/F%201.9.pdf</a>
Evaluation en milieu de travail	Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE	Prestation proposée par l'ANPE pour évaluer les compétences d'un demandeur en situation de travail en entreprise pendant 1 à 10 jours, sous la responsabilité d'un tuteur.	Selon les droits du demandeur d'emploi	ANPE	<a href="http://www.anpe.fr/">http://www.anpe.fr/</a>
Aide au remplacement des salariés en formation	Demandeurs d'emploi et salariés mis à disposition par une Entreprise d'intérim d'insertion ou un groupement d'employeur	CDD conclu pour le remplacement d'un salarié parti en formation au titre du plan de formation ou du DIF	50 % du Smic horaire pendant un an et dans la limite du nombre d'heures de remplacement travaillées	DDTEFP	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%203.1.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%203.1.pdf</a>
Contrat d'apprentissage	Jeunes de 15 à 25 ans préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle et les 26-30 ans pour préparer une qualification supérieure, créer ou reprendre une entreprise, et pour les handicapés.	CDD de 1 à 3 ans (4 pour les handicapés) dont au moins 400 h de formation en centre (ou 1350 h sur 2 ans pour un Bac ou un BTS) ou de 6 à 12 mois dans certains cas. Rémunération minimum de 25 à 78 % du Smic	Aide à l'embauche et à la formation selon la durée du contrat, la formation et l'âge du jeune. Exonération des charges sociales et fiscales. Crédit d'impôt. Formation gratuite.	ITEPSA, CFA agricole	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.3.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.3.pdf</a>
Contrat de professionnalisation	Jeunes et adultes demandeurs d'emploi. Voir avec le FAFSEA les publics et les formations éligibles	CDD de 6 à 12 mois ou CDI comportant un temps de professionnalisation pouvant aller jusqu'à 24 mois. La formation est de 15 à 30 % de la durée du contrat (50 % en cas de CDD ou 1200 h en CDI pour certaines formations)	9,15 euros par heure de formation pris en charge par l'OPCA Exonération des charges sociales pour le recrutement de jeunes ou de personnes de 45 ans et plus	FAFSEA	<a href="http://www.fafsea.com/index_7.html">http://www.fafsea.com/index_7.html</a>
Contrat jeune en entreprise	16-22 ans de niveau V maximum 23-25 ans non qualifiés bénéficiaires d'un Cvis (accompagnement par la Mission locale ou la PAIO)	CDI au moins égal à un mi-temps	300 euros/mois pendant 2 ans et 150 euros/mois la 3ème année pour un jeune non qualifié ou la moitié de ces montants pour les autres jeunes	Assédic	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.11.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.11.pdf</a>
Contrat d'insertion RMA	Bénéficiaire du RMI, de l'ASS, de l'AAH ou de l'API : - depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois - ou ayant un aménagement de peine, anciens détenus, prévenus ou condamnés	CDD de 6 à 18 mois	Aide égale à l'allocation de RMI d'une personne seule Autre aide possible du Département	ANPE pour les bénéficiaires de l'ASS, API, AAH et ou le Département pour les Rmistés	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.9.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.9.pdf</a>
Contrat initiative emploi (CIE)	Personne rencontrant des difficultés particulières d'insertion	CDI ou CDD renouvelable (24 mois maximum)	Aide de l'Etat en 2005 : 37 % à 20 % du Smic selon les bénéficiaires	ANPE	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.0.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%201.0.pdf</a>

Aide au 1er emploi des jeunes (APEJ Vienne)	Jeune de moins de 30 ans domicilié dans la Vienne ayant au moins un CAPA, à la recherche de son 1er emploi ou sortant d'un contrat aidé	. CDI (au moins 20/semaine) . CDD de 18 mois (au moins 20h/semaine)	. 150 Euros/mois pendant 9 mois . Puis 300 Euros/mois jusqu'au 18 eme mois	ANPE	<a href="ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.3.pdf">ftp://portail.carif.org/FTPfichTech/A%202.3.pdf</a>
Aides de l'Agefiph	Demandeurs d'emploi reconnus handicapés	CDI ou CDD	Possibilité d'aide à la formation, à l'apprentissage, au maintien dans l'emploi, au bilan et au tutorat. Prime à l'insertion, ...	Agefiph Cap emploi	<a href="http://www.agefiph.asso.fr/">http://www.agefiph.asso.fr/</a>